Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260923-DELIB47_2026-DE

**COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois septembre à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, PIEPLU Vincent, LEON-COUSIN Caroline, BECQUET Michel, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, LE BOUCHER Gwenaëlle, HARDY Adriane, FRERE François.

Absents excusés : PENHOAT Cyriane

Secrétaire de séance : Madame Océane FEBVRE

Date de convocation : le jeudi 17 septembre 2026

**DÉLIBÉRATION N° 47/2026 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales.

Considérant que les admissions en non-valeur sont des créances pour lesquelles, malgré des diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuses d'actes).

Vu la demande d'admission en non-valeur du comptable public dressé sur la liste n° 6563170115 en date du 31 juillet 2026 représentant par année les sommes suivantes :

-Pour l'année 2018 : 590.03 €
-Pour l'année 2019 : 598.93 €
-Pour l'année 2020 : 598.88 €
-Pour l'année 2024 : 106.42 €
-Pour l'année 2025 : 2 846.67€

Soit un total de : 4 740.93 €. Cette somme sera imputée au compte 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** ces admissions en non-valeur dont la dépense sera payée sur l'article 6541 au budget De la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260923-DELIB47_2026-DE

FAIT ET DELIBERÉ À LA VICOMTÉ/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
OCEANE FEBVRE

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT AU MAIRE
VINCENT BERTHELOT

